

La contribution de Montesquieu à l'étude du milieu en sociologie

La sociologie est une science relativement récente. Dans la classification méthodologique, sans cesse à reviser, des sciences, elle a gagné droit de cité après que Comte lui eut donné son objet et son nom, que Durkheim lui eut octroyé des méthodes et des lois.

Il fut long et pénible ce travail de gestation qui permit à la sociologie de se constituer en science autonome. On parlait des premières constatations d'évidence. Il y a des hommes vivant en société, ou plutôt, pour obéir à un postulat durkheimien, des sociétés composées d'hommes. L'objet de la nouvelle science ne saurait être la société envisagée *in abstracto*, mais telle ou telle société, ou, si vous le voulez, comme une société actualisée, pour dans le temps et dans l'espace. Pour la situation dans le temps, on n'avait qu'à s'en rapporter aux recherches historiques qui supposent l'archéologie, l'éthnographie et les sciences auxiliaires de l'histoire. Mais il fallait aussi situer la société dans l'espace. L'étude de l'influence du milieu physique sur l'élabo-ration des types de sociétés s'imposait tout de suite. Pouvait-on prendre la mesure de cette influence? N'y avait-il pas inter-pénétration de deux influences, du milieu sur la société et de celle-ci sur celui-là?

Les réponses, au début, furent timides, très incomplètes, comme on se l'imagine. A vrai dire, on ne vivait que sur de l'acquis. Bien avant que la sociologie se fût constituée comme science, que la théorie de l'«Environmentalism» (1) ait pris corps, des écrivains, dès l'antiquité, avaient essayé de découvrir dans le climat et la configuration géographique d'un pays des caractères distinctifs de ses habitants. Tel

1. Mot à peu près intraduisible; il faudrait employer la circonlocution « théorie de l'influence du milieu physique, social, psychologique, biologique sur la constitution du type humain ». Certains ont suggéré « milieusisme », barbarisme affreux qui deviendra peut-être, un jour, très acceptable.

Hérodote qui attribue à la géographie de l'Égypte l'état de civilisation de ce pays; Hippocrate qui assigne au climat et aux zones atmosphériques la cause de plusieurs maladies; Thucydide qui s'efforce de dégager, dans la civilisation hellénique, l'action de la terre et du climat grecs. Tel aussi Aristote qui, dans le climat idéal de sa patrie, moins froid que celui d'Europe et moins chaud que celui d'Asie, découvre la supériorité des Grecs sur les Barbares d'Europe et d'Asie. C'est encore un géographe comme Strabon, un historien comme Diodore de Sicile, un conquérant comme Jules César, qui, par l'exactitude du détail géographique, nous permettent de mieux situer dans un contexte local les sociétés qu'ils observaient.

En pleine Renaissance, il faut signaler une contribution précieuse, celle de Jean Bodin. Les six livres de *la République* ouvrent sur le sujet des avenues nouvelles, annonçant déjà Montesquieu (qui, d'ailleurs, s'en est largement inspiré), et, à travers Montesquieu, Hippolyte Taine. Bodin accorde aux zones climatiques, localisées par degrés de longitude, de latitude, et, à l'altitude des terres habitées, une importance déterminante dans la formation des innéités individuelles et ethniques. Montesquieu pillera Bodin et la plupart des auteurs de l'antiquité. On peut même dire que se trouve dans *l'Esprit des Lois* la somme des notions relatives au milieu physique, connues et admises à cette époque. Sans doute, Montesquieu exagérera; il voudrait tant, par le climat, tout expliquer! Par l'amplitude et la modernité de ses vues, Montesquieu transforme ces éléments, qui, avant lui, n'étaient qu'épars et empiriques, même dans Bossuet et chez Fénelon, en une thèse considérablement élargie. Cet apport, qui demeure précieux aujourd'hui encore, nous commande de nous y arrêter un peu plus longuement.

* * *

Il faut le préciser dès le début de ces notes, Montesquieu parle souvent du climat. Les livres XIV, XV, XVI, XVII de *l'Esprit des Lois* ont pour titres:

*Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.
Comment les lois de l'esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat.*

Comment les lois de l'esclavage domestique ont du rapport avec la nature du climat.

Comment les lois de la servitude politique ont du rapport avec la nature du climat.

Les livres XVIII et XIX s'intitulent :

Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du terrain.

Des lois dans le rapport qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation.

Et déjà Montesquieu, en élargissant son champ d'observation, nous intéresse davantage. Il ne fait pas mystère de ses intentions. Au chapitre I du livre XIV, il indique clairement l'idée générale des développements qui suivront. « S'il est vrai que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différents dans les divers climats, les lois doivent être relatives et à la différence de ces passions et à la différence de ces caractères ». Cette indication nous empêche d'oublier que Montesquieu est un juriste, et non un sociologue ou un anthropologue.

Ainsi donc, aux dires de Montesquieu, ce qui rend les hommes différents, c'est le climat, ou, avec plus de précision, c'est « l'air froid (qui) resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps : cela augmente leur ressort, et favorise le retour du sang des extrémités vers le cœur . . . » et « l'air chaud (qui), au contraire, relâche les extrémités des fibres et les allonge : il diminue donc leur force et leur ressort ». Les peuples des pays froids sont plus vigoureux physiquement, moins sensibles aux plaisirs (1), plus courageux et entreprenants que les peuples des pays chauds.

La morale de ces peuples est consécutive à leurs traits physiques généraux. « Vous trouverez, dans les climats du nord, des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité, de franchise. Approchez des pays du midi, vous croirez vous éloigner de la morale même : des passions plus vives multiplieront les crimes ; chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions ». Mais il y a une complication si l'on observe les peuples des pays tempérés qui sont « inconstants dans leurs manières, dans leurs vices mêmes,

1. « Il faudra écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment ».

et dans leurs vertus: le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes ». Et Montesquieu n'indique pas que la tâche du législateur devient alors beaucoup plus difficile: les pays civilisés sont pourtant dans la zone tempérée.

Mais ici se présente une objection: comment se fait-il que les peuples des pays chauds, v. g. les Indiens, qui « sont naturellement sans courage », se soumettent à des « maux incroyables », à des « pénitences barbares »? « Voilà bien de la force pour tant de faiblesse ». La raison est bien simple: « La nature, qui a donné à ces peuples une faiblesse qui les rend timides, leur a donné aussi une imagination si vive que tout les frappe à l'excès. Cette même délicatesse d'organes qui leur fait craindre la mort sert aussi à leur faire redouter mille choses plus que la mort. C'est la même sensibilité qui leur fait fuir tous les périls, et les leur fait tous braver ». Cela n'indique que de l'ignorance, qu'une absence d'éducation; ce n'est pas le climat qui est en cause; et, pour eux, s'impose davantage la nécessité d'une législation sage. Ce qui accentue encore ce paradoxe apparent, c'« est qu'une certaine paresse dans l'esprit, naturellement liée avec celle du corps . . . fait que les lois, les mœurs et les manières, même celles qui paraissent indifférentes, comme la façon de se vêtir, sont aujourd'hui en Orient comme elles étaient il y a mille ans » . . .

Les bons législateurs doivent s'opposer à ce que Montesquieu appelle les « vices du climat ». Ainsi, aux Indes et au Siam, les lois sont mauvaises parce qu'elles consacrent, par un « système de métaphysique (qui) paraît naturel » la paresse native des habitants. Les législateurs chinois qui « firent leur religion, leur philosophie, et leurs lois, toutes pratiques », furent plus sages. Il faut poser en principe que « plus les causes physiques portent les hommes au repos, plus les causes morales les en doivent éloigner ». La religion et la législation doivent exciter au travail et surtout à l'agriculture qui « est le plus grand travail des hommes ». Enlever le droit de propriété aux « particuliers » pour le bénéfice des princes, comme on le fait aux Indes, augmente « les mauvais effets du climats, c'est-à-dire la paresse naturelle ». Pour vaincre la paresse du climat, il faudrait que les lois

cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail »; et Montesquieu ajoute, ce qui sent bien son XVIII^e siècle: « mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oisifs des places propres à la vie spéculative, et y attachent des richesses immenses. Ces gens qui vivent dans une abondance qui leur est à charge, donnent avec raison leur superflu au bas peuple: il a perdu la propriété des biens; ils l'en dédommagent par l'oisiveté dont ils le font jouir; et il arrive à aimer sa misère même ». C'est en honorant le travail manuel qu'on pourrait « tourner l'effet contre la cause, et détruire la paresse par l'orgueil ».

La plus ou moins grande sobriété des peuples est elle aussi un effet du climat. « Dans les pays chauds, la partie aqueuse du sang se dissipe beaucoup par la transpiration: il faut donc substituer un liquide pareil... Dans les pays froids, la partie aqueuse du sang s'exhale peu par la transpiration; elle reste en grande abondance: on peut donc user des liqueurs spiritueuses sans que le sang se coagule ». Cela est tellement vrai, que « passez de l'équateur jusqu'au pôle, vous y verrez l'ivrognerie augmenter avec les degrés de latitude ». D'où il suit que la sévérité des lois concernant l'ivrognerie doit obéir à un rapport inverse.

Il y a aussi « des lois qui ont du rapport aux maladies du climat », comme la lèpre, la peste, et la syphilis — que Montesquieu ne nomme pas — qui attaque « la nature humaine jusque dans la source de la vie et des plaisirs ». Montesquieu trouve qu'un « moyen admirable » d'en circonscrire la contagion est de former une « ligne de troupes autour du pays infecté, qui empêche toute communication ». Mais il y a des maladies d'une tout autre espèce, comme celle qui sévit en Angleterre et qui porte ceux qui en sont atteints au suicide. « Elle tient à l'état physique de la machine, et est indépendante de toute autre cause ». « L'état physique de la machine » est en étroite dépendance du climat. « Il est clair que les lois civiles de quelques pays ont eu des raisons pour fléchir l'homicide de soi-même; mais en Angleterre, on ne peut pas plus le punir qu'on ne punit les effets de la démence ». Pour Montesquieu, le juste concept de la morale est donc une fonction directe du climat; cela a quelque chose de rigoureux et de nécessaire. Ainsi, chez les nations

germaniques, « il semble que la loi mesurait la grandeur des outrages faits à la personne des femmes comme on mesure une figure de géométrie; elle ne punissait point le crime de l'imagination, elle punissait celui des yeux ». Mais si une nation germanique émigre vers d'autres cieux, comme les Wisigoths, qui s'installèrent en Espagne, les lois de cette même nation changent: « La loi soupçonna tout pour un peuple qui pouvait tout soupçonner. » C'est un autre effet du climat que les lois dans certains pays, v. g. au Japon, soient extrêmement sévères et n'accordent que peu de confiance aux citoyens, et que, dans d'autres, v. g. aux Indes, elles soient débonnaires et accordent une liberté très grande. Montesquieu va jusqu'à s'exclamer: « Heureux climat, qui fait la candeur des mœurs, et produit la douceur des lois! »

Dans le livre XIV, Montesquieu a parlé des lois en général. Dans ceux qui vont suivre, il précise. Le livre XV annonce qu'il s'agira des « lois de l'esclavage civil ». En bon esprit libéral, Montesquieu s'en prend à l'esclavage comme tel. Il affirme qu'on ne croirait jamais que c'eût été la pitié qui eût établi l'esclavage... » Et dissertant sur les trois manières d'après lesquelles, la pitié aidant (1), l'esclavage s'est établi, il conclut que l'esclavage « est aussi opposé au droit civil qu'au droit naturel ». Montesquieu verrait plutôt le droit d'un peuple d'asservir un autre peuple dans le « mépris qu'une nation conçoit pour une autre basé sur la différence de coutume », ou dans « la religion (qui) donne à ceux qui la professent un droit de réduire en servitude ceux qui ne la professent pas, pour travailler plus aisément à sa propagation. Mais qu'on ne s'y trompe pas. La véritable origine du droit de l'esclavage dans un état despotique vient de ce que les « hommes libres, trop faibles contre le gouvernement », cherchent à devenir les esclaves de ceux qui tyrannisent le gouvernement ». Cette forme de l'esclavage est à l'idée de Montesquieu conforme à la raison « parce qu'il est fondé sur le choix libre qu'un homme, pour son utilité, se fait d'un maître: ce qui forme une convention réciproque entre les deux parties ».

1. Pitié du vainqueur envers le vaincu; pitié du créancier qui peut « maltraiter » le débiteur; pitié pour les enfants des esclaves que leurs pères ne peuvent nourrir.

C'est le juriste et le philosophe qui a parlé jusqu'ici. Nous sommes au chapitre VI de ce livre, malgré le sujet annoncé, Montesquieu n'a pas dit un mot du climat. Mais au chapitre suivant, il nous donne « une autre origine du droit de l'esclavage ». « Il y a des pays où la chaleur énerve le corps, et affaiblit si fort le courage que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtement: l'esclavage y choque donc moins la raison . . . »

La conclusion de tout cela, c'est que si l'esclavage est un mal nécessaire, « il faut borner la servitude naturelle à de certains pays particuliers de la terre »; ceux qui ont un gouvernement tyrannique et ceux qui ont un climat excessivement chaud. Pour les autres, « quelque pénibles que soient les travaux que la société y exige, on peut tout faire avec les hommes libres ». Le reste de ce livre, Montesquieu fait des considérations sur l'esclavage: espèces, abus, guerres serviles, affranchissement, toutes considérations qui ne sont pas en rapport avec la nature du climat, et que nous devons négliger.

Au livre XVI, il s'agira de l'esclavage domestique. C'est la servitude des femmes dans le mariage. Polygamie et polyandrie dépendraient toujours du climat. La monogamie est une loi du climat européen; et la polygamie en est une du climat d'Asie.

Au livre XXII, au sujet de « la servitude politique ». Montesquieu parle davantage du climat. En pays froids, les individus ont une vigueur physique et un courage plus grands que dans les pays chauds. Il en va de même pour les peuples, composés d'individus. Prenons le cas de l'Europe et de l'Asie. Montesquieu établit, à grand renfort de citations extraites des « relations », que l'Asie n'a point proprement de zone tempérée; et les contrées situées dans un climat très froid y touchent immédiatement ceux qui sont dans un climat très chaud. « En Europe, au contraire, la zone tempérée est très étendue, quoiqu'elle soit située dans des climats différents entre eux, n'y ayant point de rapport entre les climats d'Espagne et d'Italie, et ceux de Norvège et de Suède. Mais comme le climat y devient insensiblement froid, en allant du midi au nord à peu près à proportion de la latitude de chaque pays, il y arrive que chaque pays est

à peu près semblable à celui qui en est voisin; qu'il n'y a pas une notable différence, et que, comme je viens de le dire, la zone tempérée y est très étendue. De là il suit qu'en Asie les nations sont opposées du fort au faible: en Europe, au contraire, les nations sont opposées du fort au fort... C'est la grande raison de la faiblesse de l'Asie et de la force de l'Europe, de la liberté de l'Europe et de la servitude de l'Asie: cause que je ne sache pas que l'on ait encore remarquée...» Faut-il, après cela, s'étonner que l'Asie ait été subjuguée treize fois et que l'Europe ne l'ait été que quatre fois? Il n'est jusqu'aux effets de la conquête qui ne sont pas les mêmes. Les peuples nordiques de l'Europe font leur conquête sans y être forcés; en Asie, les peuples conquérants le sont en esclaves et pour le bénéfice d'un maître. Et c'est l'occasion pour Montesquieu de faire une profession de foi de bon européen. « Le goth Jornandès a appelé le nord de l'Europe la fabrique du genre humain; je l'appellerai plutôt la fabrique des instruments qui brisent les fers forgés du midi. C'est là que se forment ces nations vaillantes qui sortent de leur pays pour détruire les tyrans et les esclaves, et apprendre aux hommes que, la nature les ayant faits égaux, la raison n'a pu les rendre dépendants que pour leur bonheur. » Il y a toujours eu de grands empires en Asie, tandis qu'en Europe, « ils n'ont jamais pu subsister. » Il y a une « nouvelle cause physique de la servitude de l'Asie et de la liberté de l'Europe ». C'est que l'Europe n'a pas de plaines aussi grandes que l'Asie: c'est qu'« en Europe, le partage naturel forme plusieurs États d'une étendue médiocre... » Ces observations sur l'Asie valent autant pour l'Afrique. L'Amérique se situe à peu près dans le même cas. Les Espagnols s'étaient rendu compte que les grands empires mexicain et péruvien étaient de conquête beaucoup plus facile que les petits peuples, plus au nord, des « Indios bravos », comme ils les appelaient. Montesquieu clôt ce livre par un conseil de prudence politique: « le siège d'un empire devra se trouver au nord, » car « celui qui le placera au midi risquera de perdre le nord, et celui qui le placera au nord conservera aisément le midi. »

La fin du livre dont nous venons de faire l'analyse laissait prévoir le titre du suivant. C'est l'étude « des lois dans le

rapport qu'elles ont avec la nature du terrain ». Il ne s'agit plus uniquement du climat; nous nous approchons de la notion du milieu, de l'« environnement ». Il faut poser en principe que « la bonté des terres d'un pays y rétablit naturellement la dépendance ». Dans un pays peu fertile, on tient davantage à conserver le peu qu'on a comme la liberté, le gouvernement populaire, exemple: l'Attique. Dans un pays fertile, dès que l'on est tranquille, quant à ses biens, on s'accommode difficilement d'un régime aristocratique, exemple: Lacédémone. « Elle (la liberté) règne donc plus dans les pays montagneux et difficiles que dans ceux que la nature semble avoir plus favorisés ». S'il faut mesurer la qualité de la culture dans un pays, ce n'est pas sa fertilité qu'il faut interroger, mais bien la liberté de ses habitants; « et comme rien n'est plus près de la dévastation que l'invasion, les meilleurs pays sont le plus souvent dépeuplés, tandis que l'affreux pays du nord reste toujours habité, par la raison qu'il est presque inhabitable ». Il est à noter, aussi que la stérilité d'un pays, comme la rigueur d'un climat, « rend les hommes industriels, sobres, endurcis au travail, courageux, propres à la guerre; il faut bien qu'ils se procurent ce que le terrain leur refuse ».

L'insularité entraîne aussi un vif amour de la liberté; et spontanément l'on se reporte à l'Angleterre, modèle que Montesquieu avait sous le yeux en écrivant ceci: « les peuples des îles sont plus portés à la liberté que les peuples du continent. Les îles sont ordinairement d'une petite étendue; une partie du peuple ne peut pas être si bien employée à opprimer l'autre; la mer les sépare des grands empires, et la tyrannie ne peut pas s'y prêter la main; les conquérants sont arrêtés par la mer, les insulaires ne sont pas enveloppés dans la conquête, et ils conservent plus aisément leurs lois ». Il en est ainsi dans les pays que la main humaine a transformés. L'Égypte, la Hollande, les deux provinces chinoises de Kiang-nan et Tche-kiang sont habitables grâce à l'industrie de l'homme.

Selon les modes de subsistance que leur impose « la nature du terrain », les peuples ont des lois en nombre plus ou moins grand. Ainsi un peuple chasseur n'a pas besoin d'un code de lois aussi étendu qu'un peuple pastoral; un peuple pastoral,

qu'un peuple agricole; un peuple agricole, qu'un peuple commerçant et navigateur. « La terre y (en Amérique) produit d'elle-même beaucoup de fruits dont on peut se nourrir »: et c'est là la cause qu'il y ait tant de nations sauvages. En Europe, « il n'y viendrait guère que des forêts, des chênes et autres arbres stériles ». La facilité qu'offre la fertilité de la terre de se subvenir sans travail entraîne naturellement la condition « sauvage ». Il y a une distinction entre les peuples sauvages et les peuples barbares. « Les premiers sont ordinairement des peuples chasseurs; les seconds, des peuples pasteurs ». Les peuples sauvages sont de petites nations qui ne peuvent pas se réunir, tandis que les peuples barbares le peuvent. Les peuples qui ne cultivent pas la terre règlent surtout leurs affaires par le droit des gens car « c'est le partage des terres qui grossit principalement le code civil ». Ce sont aussi les peuples les plus libres. « Chez ces peuples, la liberté de l'homme est si grande qu'elle entraîne nécessairement celle du citoyen ». Ces peuples « n'ont même pas l'idée du luxe. Les rois des Francs, des Bourguignons et des Wisigoths avaient pour diadème leur longue chevelure ».

« Cette matière est d'une grande étendue », écrit Montesquieu au début du livre XIX: *Des lois dans le rapport qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation*. C'est ce que nous pourrions appeler le « milieu social », dont la tradition est le principal pourvoyeur. C'est aussi, de tous les chapitres étudiés, le plus faible quant au sujet qui nous intéresse. Montesquieu y donne un amas de conseils de prudence politique: nous y apprenons que, « pour les meilleures lois, il est nécessaire que les esprits soient préparés » (1), qu'il faut être attentif à ne point changer l'esprit général d'une nation », « qu'il ne faut pas tout corriger », Mais où Montesquieu nous intéresse davantage, c'est quand il nous définit « ce que c'est que l'esprit général ». « Plusieurs choses gouvernent les hommes: le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières: d'où il se forme un esprit général qui en résulte.

1. Ce qui est bien conforme à l'adage des Romains: « *Quid leges sine moribus? Quid mores sine legibus?* »

« A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominent presque seuls sur les sauvages; les manières gouvernent les Chinois; les lois tyranniques, le Japon; les mœurs donnaient autrefois le ton dans Lacédémone; les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome ».

Ce passage est d'un intérêt sociologique certain. « A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant ». Voilà bien formulée une « loi sociale ». C'est peut-être la seule qu'ait formulée Montesquieu — sans, peut-être, en avoir eu l'intention — en cherchant « l'esprit des lois » naturelles et positives. Nous voyons que dans l'énumération de ces « choses (qui) gouvernent les hommes », le climat vient en premier lieu, avant la religion, les lois, etc . . . Nous devons y voir, dans la pensée de Montesquieu, un ordre selon l'importance et l'antériorité. C'est le climat qui est la première cause, et aussi, celle qui agit avec le plus de force. Aussi en parle-t-il avec le plus d'insistance, en quatre chapitres, alors qu'il n'en aura qu'un sur « les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation ».

* * *

Nous avons généreusement cité Montesquieu pour deux raisons; non seulement à cause de la fidélité qu'on doit porter à un auteur dont on analyse l'œuvre, mais parce que la langue de Montesquieu est généralement très concise, et que, eu égard à l'étendue du sujet qu'il s'était donné, on est parfois dans une presque impossibilité de résumer ce que lui-même n'estime n'être qu'un résumé. En plus d'un endroit, Montesquieu fait allusion à l'amplitude de son sujet. Au début du livre XX, il avoue ceci: « Les matières qui suivent demanderaient d'être traitées avec plus d'étendue; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais couler sur une rivière tranquille: je suis entraîné par un torrent ». Nous trouvons dans *l'Esprit des Lois*, toujours dans la perspective où cette petite étude a été faite, plus d'un a priori scientifique, plus d'une preuve maladroite, insuffisante; mais nous

devons tenir compte de ce fait (difficulté et étendue du sujet) dont nous venons de parler, de l'époque aussi où Montesquieu écrivait, c'est-à-dire en un temps où on manquait de sérieux scientifique, d'information et de contrôle, surtout du fait que Montesquieu n'a parlé de la nature du climat, du terrain, des mœurs, etc... qu'à l'occasion d'une étude sur « l'esprit des lois ».

Cela dit à la décharge de Montesquieu, on ne peut que trouver excessive l'influence qu'accorde Montesquieu au climat. C'est le milieu physique par excellence, celui qui peut être considéré comme le déterminant de la constitution biologique de l'homme, et à travers elle, comme un déterminant de son activité morale propre dont les lois doivent tenir compte. Mais il ne cède pas à la tentation à laquelle, succombera Taine: celle d'un matérialisme de système, accapareur de toute liberté humaine. Ce n'est pas lui qui aurait appelé la vertu et le vice « des produits comme le vitriol et le sucre ». Mais il faut dire qu'il est bien dans la ligne du large courant d'optimisme du XVIII^e siècle, qui considéra l'homme sous un aspect très « libéral ». Il ne confesse pas, comme Rousseau, le dogme de la naturelle bonté humaine; mais il ne semble pas croire à la « méchanceté » de l'homme, une fois le décalage fait des influences extérieures qui ont joué sur lui, dont celle du climat, la principale. Ici et là, on note une espèce de scrupule, à moins que ce ne soit une simple précaution: « Je n'ai point dit ceci pour diminuer rien de la distance infinie qu'il y a entre les vices et la vertu: à Dieu ne plaise! J'ai seulement voulu comprendre que tous les vices politiques ne sont pas des vices moraux, et que tous les vices moraux ne sont pas des vices politiques; et c'est ce que ne doivent pas ignorer ceux qui font des lois qui choquent l'esprit général ».

Il est intéressant de noter qu'en marge d'une édition de l'Esprit des Lois, le patriarche de Ferney en a commenté certains passages. Il se refuse de tomber dans l'excès où Montesquieu a versé. Au sujet du climat, les observations suivantes sont pleinement justes: « Le climat étend son pouvoir, sans doute, sur la force et la beauté du corps, sur le génie sur les inclinations. Nous n'avons jamais entendu parler ni d'une Phryné samoïède ou négresse, ni d'un Hercule

lapon, ni d'un Newton topinambou; mais je ne crois pas que l'illustre auteur ait eu raison d'affirmer que les peuples du nord ont toujours vaincu ceux du midi: car les Arabes acquièrent par les armes, en très peu de temps, au nom de leur patrie, un empire aussi étendu que celui des Romains: et les Romains eux-mêmes avaient subjugué les bords de la mer Noire, qui sont presque aussi froids que ceux de la mer Baltique... L'illustre auteur croit que les religions dépendent du climat. Je pense avec lui que les rites en dépendent entièrement...

« La croyance qui constitue proprement la religion est d'une nature toute différente... Je ne puis croire à la faiblesse d'organes que Montesquieu attribue aux peuples du midi... Montesquieu dit toujours que les lois forment « les manières »; j'aurais dit « les usages »... « On a peut-être attribué trop d'influence au climat. Il paraît que partout la société humaine a été formée par de petites peuplades qui, après s'être plus ou moins civilisées, ont fini par se réunir ou par être absorbées dans de grands empires. La différence la plus réelle est celle qui existe entre les Européens et le reste du globe; et cette différence est l'ouvrage des Grecs. Ce sont les philosophes d'Athènes, de Milet, de Syracuse, d'Alexandrie, qui ont rendu les habitants de l'Europe actuelle supérieurs aux autres hommes, si Xercès eut vaincu à Salamine, nous serions peut-être encore des barbares ».

L'on démontre ainsi assez facilement le côté faible de la thèse de Montesquieu. On y discerne avec raison beaucoup d'arbitraire. Si l'Europe fut l'Europe, c'est dû à Salamine, bien plus qu'à son climat. D'un regard très général, nous devons dire que Montesquieu a posé les jalons des futures études qui porteront sur l'influence du milieu géographique sur la constitution des types humains. Il parle extensivement de la notion de cause physique. Il est curieux de noter que Montesquieu, après avoir précisé que les lois étaient des relations, ne semble pas avoir pensé au sens profond et aux retentissements possibles des relations humaines à l'intérieur d'une collectivité sociale comme telle. On pourrait dire autrement que Montesquieu a une conception biologique — influence directe et très forte du climat, et, à un degré moindre, de la terre sur la constitution physiologique

de l'homme —, plutôt qu'une conception « sociologique » du milieu social. Ses études sur la nature du climat et du terrain l'amènèrent à des conclusions, dans l'ensemble, justes, sur ce qui pourrait être une science politique et un droit public, qui, à l'origine, tiendraient compte du conditionnement topographique qu'il ne faut jamais ignorer. On éviterait par là des transpositions maladroites d'une législation et de mesures politiques qui peuvent convenir à tel pays, mais non nécessairement à tous. Son influence en droit fut immense: il demeure le premier maître à penser dans la science juridique. En politique, on sait l'influence qu'eut l'*Esprit des Lois* dans le grand courant d'idées du XVIII^e siècle. Ce livre fut une date quasi aussi importante que *le Contrat social*. En sociologie, son influence fut beaucoup moindre; Auguste Comte lui est, d'un siècle, postérieur. Sans avoir véritablement hâté l'avènement de cette science, on peut dire que, grâce à lui, des sciences connexes et auxiliaires de la sociologie ont pu plus tôt prendre corps. Même cette science plutôt discréditée aujourd'hui, la géopolitique, lui doit ses principes de base. Et cette géographie humaine, ou anthropogéographie, lui doit bien encore davantage. Trouveront en lui un précurseur, ces anthropogéographes, Ratzel, Cabanès, Michelet, Herder, Vital de la Blache, Jean Bruhnes, et des tenants de l'« environmentalism », dont l'œuvre se complète tous les jours, qui reprendront, amplifieront, solidifieront la thèse à peine ébauchée par Montesquieu.

Gérard BERGERON, E.E.S.S.

Henri de KERILLIS. *De Gaulle dictateur*. Vol in 445 pages. Librairie Beauchemin, Montréal.

Plaidoyer contre un homme, contre une « légende ». Le plaidoyer est éloquent. Mais il choque dès les premières pages. Et il affirme trop souvent des faits que le présent semble déjà démentir. D'autre part, il donne une importance de fait à des hypothèses extrêmement tendancieuses. On reste étonné que pareil réquisitoire se soit publié au Canada québécois. Mais la politique a de ces mystères...

B.L.